



MAIRIE DE MONTROZIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le onze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie à Gages, sous la présidence de Monsieur Benoît RASCALOU, Maire.

Présents :

Monsieur Stéphane CHAPTAL, Madame Sandrine BOSC, Monsieur Claude BOUTEILLOUX, Monsieur Christian PONS, Monsieur Gilles BERNARD, Monsieur Emmanuel ROQUIER, Madame Stéphanie VIDAL, Madame Pascaline FONTAINE, Madame Sandrine BOURDON, Monsieur DE OLIVEIRA MAIA Gabriel, Monsieur Jonathan POMARES, Madame Clélia POUGET, Madame Marie-Christine MAUREL, Madame Caroline AOUAT.

Pouvoir de vote :

Madame Myriam CABROL donne pouvoir de vote à Madame Pascaline FONTAINE
Madame Laure PUJOL donne pouvoir de vote à Madame Sandrine BOURDON
Monsieur Bernard ARETTE donne pouvoir de vote à Madame Caroline AOUAT
Monsieur Laurent GAFFARD donne pouvoir de vote à Madame Marie-Christine MAUREL

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BOSC

1- Délibération 2026-69 pour valider l'adhésion à la plateforme numérique « là Vie Locale » votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a délibéré pour valider l'adhésion de la commune à la plateforme numérique « là Vie Locale », application web et mobile, permettant la diffusion d'informations et actualités municipales.

2- Délibération 2026-70 pour valider le changement de prestataire pour la téléphonie et la mise en place d'un kit visio à la mairie votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a délibéré pour confier la téléphonie à l'entreprise SABUT, excepté la ligne téléphonique d'école gérée par EKIP et la flotte des portables qui reste chez Orange.

3- Délibération 2026-71 pour valider l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a délibéré pour valider le règlement intérieur proposé qui est une obligation légale à accomplir dans les six mois pour les communes de 1 000 habitants et plus.

4- Délibération 2026-72 pour approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2026 proposé par la communauté de communes Comtal Lot et Truyère votée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées proposé par la communauté de communes Comtal Lot et Truyère suite à la réunion du jeudi 16 juillet 2026. Les modifications proposées concernent les communes d'Espalion (bâtiment de l'ancien pôle économique) et Coubisou (maison de la vigne, du vin et des paysages).

5- Délibération 2026-73 pour valider l'adhésion au groupement de commande proposé par la communauté de communes Comtal Lot et Truyère portant sur la vérification des ascenseurs et monte-charges votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a délibéré pour adhérer au groupement de commandes proposé par la communauté de communes Comtal Lot et Truyère concernant la vérification des monte-charges et a désigné Messieurs Claude BOUTEILLOUX et Christian PONS pour participer à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

6-Délibération 2026-74 pour valider la vente de la parcelle section A n°1661 votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a délibéré pour valider la vente de la parcelle section A N°1661 d'une contenance de 16 m², le prix du m² est fixé à 5 euros et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

7-Délibération 2026-75 pour clôturer le projet de création d'un parcours de pêche à la suite du retour de la DDT votée à l'unanimité.

Considérant les préconisations de la DDT transmises par l'EPAGE Aveyron Amont, le conseil municipal a délibéré pour valider la proposition de Monsieur le Maire de clôturer ce projet et d'en informer les partenaires financiers,

8-Délibération 2026-76 pour valider la rétrocession d'un espace vert par Aveyron Habitat parcelle située Le Hameau du Causse à Gages votée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a délibéré pour valider la proposition d'Aveyron Habitat de rétrocéder 1a74ca et 65ca issus du découpage de la parcelle section B N°378 et ce à titre gratuit.

9-Délibération 2026-77 pour valider l'intégration de la voirie et de l'espace vert rétrocédés par Aveyron Habitat (parcelle section B N°378) dans le domaine public de la Commune votée à l'unanimité.

Le Conseil municipal a délibéré pour valider le classement des parcelles rétrocédés par Aveyron Habitat, 1a74ca et 65ca issus du découpage de la parcelle section B N°378, dans le domaine public communal.

10-Délibération 2026-78 valider le projet d'extension de l'éclairage public route du Château à Gages votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a délibéré pour valider le projet d'extension de l'éclairage public route du Château à Gages qui intègre le rajout d'un lampadaire pour éviter un secteur sombre et la mise en place de deux candélabres en remplacement des deux poteaux EDF qui avaient été enlevés et qui supportaient l'éclairage public, la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 13 196,67 €.

11-Délibération 2026-79 pour instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a délibéré pour instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1^{er} janvier 2027. La délibération fixant le taux devra être prise avant le 15 avril d'une année pour être applicable au titre de la même année.

12-Délibération 2026-80 pour fixer le taux promus/promouvables pendant la durée du mandat votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a délibéré pour valider la proposition de Monsieur le Maire de fixer à 100% le taux de promotion concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois, pendant la durée du mandat ; le comité social territorial ayant donné un avis favorable lors de la réunion du 09 septembre 2026.

13-Délibération 2026-81 portant création/suppression d'emploi d'un adjoint technique à temps non complet votée à l'unanimité.

À la suite de l'avis favorable du comité social territorial du 9 septembre 2026, le Conseil municipal a approuvé la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 14 h 01 hebdomadaires annualisées, ainsi que la suppression d'un emploi équivalent de 7 h 53 hebdomadaires annualisées. Cette modification résulte de la réorganisation des plannings des agents chargés de l'entretien des bâtiments.

14-Délibération 2026-82 portant création/suppression d'emploi d'un adjoint administratif votée à l'unanimité.

À la suite de l'avis favorable du comité social territorial du 9 septembre 2026, le Conseil municipal a approuvé la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet ainsi que la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires. Cette modification résulte de la réorganisation du service administratif.

15-Délibération 2026-83 pour valider la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un avancement de grade et la mise à jour du tableau des emplois votée à l'unanimité

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en raison des possibilités d'avancement de grade, le Conseil Municipal a validé la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet pour l'agent ayant les missions de cuisinier et la suppression d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps complet.